

République du Bénin

Cour constitutionnelle



GREFFE

N° 003 / CC/GEC

**DEUXIEME CHAMBRE DE MISE EN ETAT
RÔLE DU MARDI 16 JANVIER 2024
A 10 HEURES**

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N° D'ORDRE	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
01	1213/191/REC-23 du 26/06/23	<ul style="list-style-type: none"> - Landry A. ADELAKOUN - Romaric ZINSOU - Miguèle HOUETO - Fréjus ATTINDOGLO - Conaïde AKOUEDENOUDJE 	Secrétaire général du Gouvernement	Recours pour non-respect par le Bénin de l'Avis du groupe de travail des Nations-Unies sur la détention de madame Rekyatou MADOUGOU.	
02	1618/233/REC-23 du 25/08/23	Virgile BALLO	Procureur de la République près le TPI d'Aplahoué	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	
03	1676/239/REC-23 du 04/09/23	Rodolphonse OLOU	<ul style="list-style-type: none"> - Juge des Libertés et de la détention du tribunal de première Instance de première classe de Cotonou - Procureur de la République près le tribunal de première Instance de 1ère classe de Cotonou 	Recours pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable et pour détention arbitraire.	
04	1693/245/REC-23 du 05/09/23	Anicet Gildas DJIMON AHOUNOU	Commissaire du 3 ^{ème} Arrondissement de Porto-Novo	Recours pour violation de l'article 18 al. 4 de la Constitution.	
05	1756/260/REC-23 du 19/09/23	Prosper BODJRENOU	Cour Constitutionnelle	Recours pour violation de l'article 35 de la Constitution.	



06	1819/269/REC-23 du 29/09/23	Hagie Ebrima MANNEH	Juge du 5 ^{ème} cabinet d'Instruction du tribunal de première Instance de 1 ^{ère} classe de Cotonou	Recours pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable et demande de mise en liberté d'office.
07	1852/273/REC-23 du 04/10/23	Anicet Gildas DJIMON AHOUNOU	- Commissaire du 4 ^{ème} arrondissement de Porto-Novo - Directeur général de Oryx Energies (SCPA AHOUNOU & CHADARE)	Recours pour arrestation illégal et garde à vue abusive. Demande de réparation.
08	1956/282/REC-23 du 24/10/23	Hospice KETOUNOU	Juge du 1 ^{er} cabinet d'Instruction du tribunal de première Instance de 1 ^{ère} classe de Cotonou	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire et pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable.
09	1973/285/REC-23 du 26/10/23	Frédéric Z. ALOWAKOU	ENSBTP/EGK Sarl	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit de travail.



NOUVELLES AFFAIRES

10	2091/298/REC-23 du 14/11/23	Prosper ALLAGBE	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire	Recours pour violation des articles 26 et 35 de la Constitution et 13.1 de la C.A.D.H. P.	
11	2108/301/REC-23 du 15/11/23	Bio Sika Abdel Kamel OUASSAGARI	Monsieur Yvon DETCHENOU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation	Recours pour violation des articles 35 et 54 de la Constitution.	
12	2157/308/REC-23 du 24/11/23	- TODOMEHOU Didier - ADAMOU Mahoutin	Juge du 1 ^{er} Cabinet d'instruction du TPI de Porto-Novo	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	



13	2165/309/REC-23 du 24/11/2023	Hamed OBA	<ul style="list-style-type: none"> - Commissaire du 12^{ème} Arrondissement de Cotonou - Max ADJOVI, Gérant de HOME RESIDENCE HOTEL - Corneille ADJOVI, Directeur de HOME RESIDENCE HOTEL 	Recours pour garde à vue abusive, traitements inhumains et dégradants et violation de l'article 5 de la C.A.D.H.P.	
14	2180/311/REC-23 du 28/11/23	GBODOGBE Z. Oscar	Ministre de la Défense nationale	Demande de réintégration dans les Forces Armées Béninoises	
15	2183/312/REC-23 du 28/11/23	Fiacre GODEME	Ministre du Travail et de la Fonction Publique	Recours en inconstitutionnalité de la décision portant rejet de Candidature de certains agents de l'Etat au concours de recrutement de 167 agents au profit du Ministère de la Justice et de la Législation.	



16	2196/315/REC-23 du 30/11/2023	Joseph KPLOCA	Secrétaire général de la Cour constitutionnelle	Requête aux fins d'annulation de la DCC 23-206 du 22 juin 2023 de la Cour constitutionnelle.
17	2213/318/REC-23 du 06/12/2023	Judicaël GLELE AKPOKPO	Directeur général de la Police républicaine	Recours pour violation des articles 35 de la Constitution et 13.3 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.
18	2214/319/REC-23 du 06/12/2023	Judicaël GLELE AKPOKPO	Président de la République	Recours contre le Président de la République pour violation de l'article 35 de la Constitution.
19	2223/321/REC-23 du 07/12/2023	Bayi Edwige ARNAUD et frères	Antoine ARNAUD	Demande d'annulation de vente.



20	2289/332/REC-23 du 19/12/2023	Thomas ADJEVI	Procureur de la République près le tribunal de première Instance de première classe de Cotonou	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
21	2290/333/REC-23 du 19/12/2023	- Fidèle HOSSOU - Gérard HOSSOU - Florence HOSSOU	- Directeur général de la Douane - Commissaire en charge du commissariat de Sèmè-Podji - Procureur de la République près le tribunal de première Instance de première classe de Porto-Novo	Recours pour violation de la Constitution.	

Cotonou, le 04 JAN 2024

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA